

Projet de l'accueil centralisé (mercredi après-midi et journée pédagogique)

Document valable pour l'année scolaire 2010-2011

Objectifs du service d'accueil extrascolaire centralisé :

- proposer à tous les parents dont les enfants fréquentent les écoles maternelles et primaires de l'entité, tous réseaux confondus, la même offre d'accueil le mercredi après-midi et lors des journées pédagogiques.
- assurer un accueil adapté en fonction de l'âge de l'enfant offrant plusieurs possibilités d'activités encadrées par du personnel qualifié
- répondre aux souhaits d'activités des enfants et de leurs parents en fonction des possibilités des infrastructures utilisées ou proches du lieu de rassemblement (aire de jeux, bibliothèque, ludothèque, Foyer socioculturel, cour et pelouse de l'école libre d'Antoing, ...)

Pouvoir organisateur :

L'accueil centralisé est organisé par la Commune d'Antoing sous la responsabilité de d'Alain Boucaut, Echevin de l'Enseignement et de Viviane Delépine, Echevine de la Jeunesse avec la collaboration du Foyer socioculturel et de toutes les écoles maternelles et primaires de l'entité.

Adresse de l'Administration communale : Place Bara, 19, 7640 Antoing. Téléphone : 069 44 69 01.

Les renseignements généraux concernant l'ensemble des activités pour enfants organisées dans l'entité peuvent être obtenus auprès du coordinateur ATL (Accueil Temps Libre), Yannick Bataille, au 069 66 11 24

Périodes d'accueil :

Les mercredis après-midi durant les périodes scolaires de l'heure de fin d'école à 18h et lors des journées pédagogiques de 7h00 à 18h00.

Personnes de contact :

L'accueillante de l'école de votre (vos) enfant(s).
La coordinatrice de l'accueil centralisé : Martine Host
Tél : 069 44 68 02, email : martine.host@foyculturelantoing.be
La secrétaire : Vanessa Farvacque : 069 44 68 10 (uniquement le matin)
Le coordinateur Accueil Temps libre : Yannick Bataille 069 66 11 24

Règlement d'ordre intérieur :

Les renseignements concernant les formalités et les dates d'inscription, les horaires, les règles de vie à respecter figurent dans le règlement d'ordre intérieur.

L'accueil du mercredi

Le projet global est conçu afin de permettre à l'enfant de participer à des activités de jeu libre avec du matériel adapté à son âge et à des activités plus dirigées (activités manuelles, activités culinaires, lectures vivantes, jeux collectifs, promenade, ...). L'enfant a aussi la possibilité de se détendre ou de ne rien faire s'il le souhaite à condition de ne pas perturber les activités en cours.

Les animations sont programmées en fonction des souhaits émis par les enfants lors des séances précédentes, sont suffisamment diversifiées pour répondre aux attentes de chacun et peuvent être adaptées aux demandes et besoins des groupes chaque mercredi.

Le projet d'animation en fonction des 2 sections d'âge

- le groupe des petits : de la 1^{ère} à la 3^e maternelle (+ période de transition de septembre à décembre lors du passage en 1^e année primaire).
- le groupe des grands : de la 1^e à la 6^{ème} primaire

Le groupe des petits :

L'accueil commence à l'école dès la sortie des cours. Les enfants y mangent et y jouent jusqu'au moment où le bus vient les chercher. Les enfants fréquentant les établissements scolaires d'Antoing sont amenés sur place par l'accueillante de leur école.

Les locaux utilisés pour l'accueil des enfants permettent de nombreuses activités de jeux libres : jeux de construction, puzzles et jeux de sociétés, coin cuisine et dînette, coin magasin, coin repos et lecture, matériel de dessin et de coloriage.

L'accès à la cour de récréation et à la pelouse de l'école voisine permet aux enfants de jouer dehors lorsque le temps le permet.

Une ou plusieurs activités collectives sont organisées chaque mercredi en fonction du calendrier et des centres d'intérêt des enfants.

Un goûter est organisé vers 16h00 avant la fin de la plage d'activité proprement dite.

A partir de 16h30, les enfants jouent librement.

Le groupe des grands :

L'accueil commence à l'école dès la sortie des cours. Les enfants y mangent, font leurs devoirs et jouent jusqu'au moment où le bus vient les chercher. Les enfants fréquentant les établissements scolaires d'Antoing sont amenés sur place par l'accueillante de leur école.

Les locaux utilisés pour l'accueil des enfants sont situés au Foyer socioculturel et permettent l'organisation de jeux d'intérieur, de jeux sportifs, d'activités informatiques, culinaires et manuelles.

Une ou plusieurs activités collectives sont organisées chaque mercredi en fonction du calendrier et des centres d'intérêt des enfants.

Un goûter est organisé vers 16h00 avant la fin de la plage d'activité proprement dite.

Après 16h30, les enfants sont rassemblés dans les locaux de la Maison des enfants (le site utilisé pour les petits) et termineront la séance par des jeux libres.

Autres services annexes offerts en complémentarité avec l'accueil centralisé :

1°. Les enfants qui ne participent pas aux activités de l'accueil centralisé du mercredi sont accueillis à l'école jusqu'au moment du départ du groupe.

A savoir :

Antoing Communauté française jusque 13h30

Antoing Libre jusque 13h15

Bruyelle jusque 13h00

Calonne jusque 13h00

Fontenoy jusque 13h00

Péronnes jusque 13h15

Maubray jusque 13h30

Le prix de ce service est inclus dans le coût de l'accueil à l'école d'1,00 € par semaine

2° A la demande des parents, les enfants inscrits à des activités organisées à Antoing par les associations locales peuvent y être amenés par une accueillante.

Il s'agit des activités suivantes :

La gym junior, au Centre sportif Willy Mahieu (situé au Stade d'Antoing)

Art-terre, au Foyer socioculturel

Eveil créatif, au Foyer socioculturel

Tennis de table, au Centre sportif Willy Mahieu (situé au Stade d'Antoing)

Football

3° Fin d'après-midi, les enfants participant à l'accueil du mercredi peuvent être emmenés à l'activité Multisport organisée par le Centre de Jeunes à l'Adeps de Péronnes par les animateurs de cette activité.

Les prix et l'inscription :

Les documents reprenant le projet et le ROI (Règlement d'Ordre Intérieur) de l'accueil centralisé sont remis aux parents avant la première participation de leur enfant ou dès que possible si cela n'a pas été fait par l'accueillante de leur école. Les renseignements concernant l'enfant fréquentant l'accueil centralisé pour la première fois sont transmis dès le premier jour de participation à Martine Host par cette même personne.

La participation financière demandée est de 1,50 € pour la plage d'activité se déroulant de 14h00 à 16h30 et d'un supplément de 0,50 € pour l'accueil à partir de 16h45. Un tarif réduit d'1,00 € est octroyé à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille ainsi que pour les enfants issus de familles dont les parents disposent d'un revenu mensuel brut inférieur ou égal à 1.440,67 € (montant fixé au 1^{er} octobre 2008) pour la plage d'activité.

Le paiement se fait soit auprès des accueillantes du mercredi soit à l'accueillante de votre école. Une facture récapitulative des montants dus et reçus est transmise chaque mois soit à l'enfant lors de sa participation à l'accueil centralisé soit par l'intermédiaire de l'accueillante de votre école.

Les frais de garde font l'objet d'une attestation annuelle transmise au plus durant le premier trimestre de l'année civile suivante permettant de faire l'objet d'une déduction fiscale. Pour obtenir cette déduction, cette attestation devra être jointe à votre déclaration d'impôts.

La capacité d'accueil :

La capacité d'accueil maximale est de 48 places donc de 24 places par groupe d'âge, ceci pour répondre aux normes d'encadrement de l'accueil extrascolaire pour les périodes supérieures à 3 heures (1 accueillante pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 accueillante pour 12 enfants).

Les équipes d'encadrement :

La responsable de l'accueil centralisé est Martine Host.

Deux équipes encadrent l'accueil centralisé.

- Sandrine Bouttiaux et Mélody Lheureux pour la section des petits

- Nathalie Dellettre et Cynthia Donnez, pour la section des grands

Deux personnes, Marie-Pierre Conratte et Yvonne Masquelier, renforcent en alternance les équipes d'animation à raison d'une semaine sur deux.

L'accueil lors des journées pédagogiques

Le projet global est d'assurer aux parents qui travaillent un service d'accueil équivalent aux heures d'accueil durant les périodes scolaires. La journée se partage en différentes périodes : plage d'accueil et de jeu libre jusqu'à 9h, activités de 9h à 11h45, pique-nique et jeux libres ou sieste, activités de 13h30 à 16h00 suivi d'une nouvelle plage de jeux libres.

Les prix et l'inscription :

La participation financière s'élève à 3,00 € pour la journée. L'inscription est possible jusqu'au mercredi qui précède la journée d'accueil et doit être réalisée auprès de l'accueillante de l'école fréquentée en complétant le talon d'inscription, en fournissant une attestation de votre employeur ainsi qu'en réglant la participation financière pour la journée.

L'équipe d'encadrement :

La responsable de l'accueil centralisé est Martine Host.

L'équipe d'accueil lors des journées pédagogiques est constituée de 2 accueillantes : Marie-Pierre Conratte et Yvonne Masquelier pour la partie activité de journée. L'accueil avant 9h00 et après 16h00 est assurée soit par les accueillantes des écoles concernées par la journée pédagogique soit par du personnel ALE.

La capacité d'accueil :

La capacité d'accueil maximale est de 24 places si la journée pédagogique ne concerne des enfants de plus de 6 ans et de 16 places si des enfants de moins de 6 ans y participent.